

## Observation n°327 (Web)

Anonyme

Déposée le 26 juillet 2019 à 09h18

On peut supposer que le registre en ligne demeurera accessible jusqu'au prochain vote des élus communautaires voire au-delà ( ?)

On peut aussi imaginer que les éléments recueillis auprès des enquêteurs, qui sont scannés en mairie puis adressés à la CDA, bénéficieront d'une mise en ligne ( ?)

On peut même aller au plus loin en espérant que les réponses de la CDA et les avis des commissaires enquêteurs seront publiés ( ?)

Si l'instruction du dossier était transparente c'est ainsi que les administrés pourraient suivre l'évolution du PLUi et les motivations des décisions finales.

Mais tout ceci n'est que pure élucubration de ma part ...

N'empêche que sur le plan démocratique, il existe bel et bien un problème de visibilité et d'accès aux informations qui méritent d'être dénoncés.